



FOURNITURE DE BACS ROULANTS POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS DANS L'AGGLOMÉRATION DE CHAMBÉRY

AVENANT 1

Février 2019

ENTRE

La communauté d'agglomération GRAND CHAMBERY, dont le siège social se trouve 106 allée des Blachères CS 82618 – 73026 Chambéry cedex, représentée par son vice-président en charge de la gestion des déchets ménagers et assimilés et des programmes de prévention, M. Daniel ROCHAIX, dûment habilité à la signature des présentes,

d'une part,

ET

La société ESE France (anciennement CITEC), représentée par M Vincent Nomblot, Directeur Général, située à 42, rue Paul Sabatier – 71530 CRISSEY

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Le présent accord-cadre a pour objet la fourniture et la livraison de bacs roulants destinés à la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif pour l'ensemble des 38 communes membres de la communauté d'agglomération Grand Chambéry

Article 1 : Contenu de l'avenant

Le présent avenant a pour but de compléter la liste des pièces détachées des bacs roulants au bordereau de prix unitaires initial (cf. liste jointe en annexe)

Article 2 : Incidences financières

L'impact de l'avenant sur le montant initial du marché est faible et reste inférieur à 5%

Article 3 : Autres

Toutes les clauses initiales du marché non modifiées par le présent avenant restent inchangées.

Fait en cinq exemplaires originaux, à Chambéry le

Lu et approuvé
Pour l'entreprise,

Pour Grand Chambéry
Daniel ROCHAIX, vice-président